

Sujet : [INTERNET] TR: Projet Parc Eolien « Les Portes de la Brenne » - Avis très défavorable

De : Carl Dunning-Gribble <carl.dunning-gribble@syquant.com>

Date : 28/11/2018 12:02

Pour : "pref-be-ep-eolienportesdelabrenne@indre.gouv.fr" <pref-be-ep-eolienportesdelabrenne@indre.gouv.fr>

De: Carl Dunning Gribble
Le Beau Le Peux / Les Bastides
36310 Bonneuil 87890 Jouac

A l'attention de : Messieurs les commissaires enquêteurs

Objet : Projet Parc Eolien « Les Portes de la Brenne »
Avis très défavorable

Le Beau, 30 novembre 2018

« Les éoliennes font fuir les parisiens et touristes qui ont le pouvoir d'achat pour des chantiers de restauration qui nous font vivre »...déclaration d'un corps de métier lorsqu'on lui annonce que notre chantier de construction d'un gîte est mis en veille pour cause d'un projet éolien à proximité.

Messieurs commissaire-enquêteur,

Notre propriété et exploitation se situe à moins de 18Km (distance à vol d'oiseau) du site du parc éolien « Les Portes de la Brenne ».

A cheval sur la commune de Bonneuil et Jouac, nous sommes installés dans la région Boischaud Sud / Marche Limousin depuis 1999. Nous avons développé un projet agro-touristique (exploitation agricole et accueil touristique en gîte). Pour mener à bien ces deux projets, nous avons fait des investissements considérables et notamment la rénovation de vieux bâtiments agricoles convertis en hébergements pour l'accueil des touristes.

Si dans l'environnement actuel l'activité agricole est en berne, notre activité touristique se porte de mieux en mieux et permet à notre entreprise « agro-touristique » de survivre.

Les réservations et nuitées sont en constante augmentation, les touristes (principalement français mais également hollandais, allemand, suisse et anglais) découvrent cette belle région.

Ces touristes apprécient particulièrement ces paysages « authentiques ». La région offre aux visiteurs des paysages « d'antan » et des bocages « bien préservés » qui se font rares en France et en Europe.

Nos « visiteurs » présentent une grande diversité en terme d'âge, de pays d'origine, d'intérêts...par contre tous sont unanimes : la plus grande et principale « richesse » de cette région sont les paysages, le calme, l'authenticité.... et le marché des Hérolles dans un cadre très "bucolique et champêtre" font part de ces attraits.

Nous sommes très inquiets par le développement et la multiplication de projets éoliens en région Boischaud Sud / Basse Marche (voir carte ci-dessous), une véritable spoliation de notre région. Nombreux sont nos « visiteurs » qui connaissent et subissent les impacts négatifs des installations éoliennes dans leurs pays et/ou régions d'origines et nous ont déjà informé qu'en cas de développement éolien dans la région du Boischaud Sud / La Marche, ils choisiraient comme destination d'autres régions mieux préservées en France et/ou en Europe.

En cas d'absence de touristes, notre seule activité rentable est en risque !

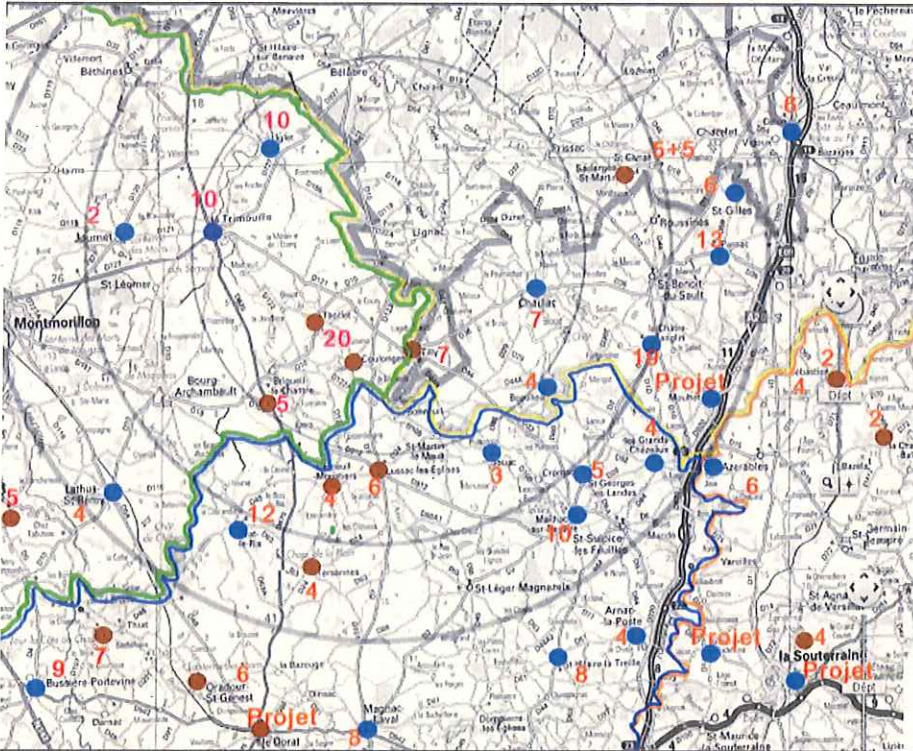
Dans l'optique de développer le volet touristique de notre activité (seule rentable en ce moment), nous avons envisagé de transformer une chaumière et une grange attenante en gîte supplémentaire. Cette extension nous permettrait d'offrir trois gîtes supplémentaires (15 lits !). Les travaux complets ont été chiffrés à €880 000 !

Un investissement très significatif pour nous mais également un chantier important pour les corps de métier locaux.... En vue de la prolifération des projets éoliens dans la région et la menace à l'activité touristique, nous avons décidé d'arrêter le chantier.

Au grand regret des corps de métier (maçon, menuisier, plombier, couvreur, électricien etc.) qui ont évoqué l'arrêt de plusieurs chantiers pour les mêmes raisons. Ainsi le maçon et le menuisier se sont exprimés : « Les éoliennes font fuir les parisiens et touristes qui ont le pouvoir d'achat pour des chantiers de restauration qui nous font vivre »....

« De maigres bénéfices pour quelques-uns et un coût important pour la communauté ».

Des loyers pour quelques propriétaires terriens (sans prendre en compte le risque de supporter le coût du démantèlement), des retombés fiscales pour la Communauté des Communes offrent néanmoins un bilan bien maigre lorsqu'on intègre le coût à communauté : les nuisances bruit et infrason pour les riverains les plus proches, la pollution visuelle dans une région très « authentique » et riche en monuments historiques et/ou vestiges de l'histoire de la France, des impacts très négatifs sur l'écologie locale et notamment la faune (migration des grues cendrées, les chiroptères....) et aucun emploi local créé à long ou moyen terme... La multiplication et la densité des projets risque de détruire et ruiner une région entière.



(source : Collectif des Associations Brandes & Bocages - 2016)

Si le Grenelle II de l'environnement protège et veille à la protection des paysages et notamment ceux qui présentent un intérêt touristique et un profil d'authenticité, il est peu compréhensible que cette protection des paysages ne s'étend pas quand tous les projets « industriels » (classé ICPE) y compris les projets éoliens industriels !!

Un tel gigantisme a forcément des impacts sur les paysages, le patrimoine, la faune et les habitants proches du parc éolien...l'esprit du Grenelle II n'est-il pas bafoué ??

Sur la trentaine (!) de projets dans la région Boischaud Sud / Basse Marche, deux projets (Tilly, Indre en 2015 et Thollet-Coulouges, Vienne en 2016) ont été refusés par arrêté préfectorale. A noter la convergence des raisons motivant les refus de ces décisions préfectorales. Les réflexions « préfectorales » convergent aussi fortement avec les arguments et inquiétudes évoqués par les riverains et les associations. Pour le Boischaud Sud (Indre), le Préfet de l'Indre avait émis une communication aux maires en exprimant qu'une « très grande vigilance » sera exercée pour tout dossier éolien dans le Boischaud Sud compte tenu du caractère « très sensible et authentique » de cette région bocagère. On peut espérer que cette sagesse s'appliquera à l'ensemble de la région y compris au-delà des frontières administratives (département, régions...) et dans un esprit de coordination et de cohérence.

Attraction particulière de notre propriété sont la présence de cigognes (mi-août / fin août) et de nombreuses grues cendrées (gagnage) fin octobre / fin novembre. Les cigognes et grues cendrées descendent pour leur ravitaillement pendant leur long périple de migration et profitent de nos prairies humides et "naturelles"....un vrai atout pour notre attractivité au plan touristique !! Ces oiseaux sont terriblement menacés par la multiplication des projets éoliens qui font "barrage" (effet "barrière") aux trajectoires des cigognes et grues cendrées (voir article attaché).

Autres oiseaux comme les rapaces (buses, milans, chouettes) sont également très fortement menacés par la présence d'éoliennes !!

Dans l'espérance que nos inquiétudes et arguments retiendront votre attention, je vous prie, Madame commissaire-enquêteur, de recevoir mes salutations distinguées.

Carl & Viridis Dunning Gribble

Le Beau
36310 Bonneuil

Le Peux / Les Bastides
87890 Jouac

This message and any attachments (the "message") is intended solely for the addressee(s) and contains confidential information. Unauthorized distribution, modification or disclosure of its contents is unlawful. If you have received the message in error, please notify the sender immediately. Please then delete the message from your system and do not copy it or disclose its contents to any person.

The message transmission cannot be guaranteed to be secure or error free as information could be intercepted, corrupted, lost, destroyed, arrive late or incomplete, or contain viruses. The sender therefore does not accept liability for any errors or omissions in the contents of this message which arise as a result of its transmission.

Information, opinions or conclusions contained in this message that do not relate to the official business of the senders employer or principal will be understood as neither given nor endorsed by it.

This message and/or document enclosed is neither an offer to sell nor a solicitation of an offer to buy any securities or other investment product described herein. This material has been prepared for informational purposes only. It has no contractual value and may contain errors and/or omissions. The message and/or document may not be copied, distributed or communicated, directly or indirectly, to any other person without the express consent of Syquant Capital. Syquant Capital will not be liable for the content of the message and/or document, nor for any use thereof or reliance placed thereupon by any person. No legal action can be taken against Syquant Capital on the basis of this information. Syquant Capital is not responsible for any direct or indirect losses caused by the use of the information provided in this message and/or document. Product(s) described herein is/are not available to all persons in all geographic locations. There are significant risks associated with investment in the product(s). Investment may not be suitable for all investors and is intended for sophisticated investors who have fully understood the risks associated with such an investment and can accept a substantial or complete loss of their investment. Each prospective investor should review the Prospectus of any investment vehicle managed by Syquant which contains important information concerning risk factors, past performance and material aspects of the investment vehicle and which must be read carefully before any decision to invest is made. Past performance is not a guarantee of future results and no assurance can be given that product(s) described herein will yield favorable investment results or that the product's investment objectives will be achieved or that the investor will receive a return of all or part of its investment. The message and/or document should not be made available or held by a person subject to a jurisdiction that would prohibit it by its laws or regulations in force. By requesting or agreeing to receive this message and/or document, the recipient confirms that he / she is aware of the laws and regulations of its jurisdiction relating to the receipt of information concerning investment products. In particular, US and Swiss and German investors should beware that specific information or restrictions apply to them. They should refer to the English version prospectus of a product to acknowledge these. The recipient undertakes not to transmit this message and/or document to anyone and not to use it, or the information contained in it, in a manner that contravenes the law.

